

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PARTICULIERS

Mises à jour le 12/11/2017

Champs d'application

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par Click Boulevard SAS au capital de 10000€ immatriculée au RCS de Salon de Provence sous le numéro 789 189 768, dont le siège social est Rue du Lotus, centre commercial La Jonquièrre - 13270 Fos sur mer France, téléphone : 09.80.49.04.90, ci-après dénommée « IVAP » et d'autre part, par toute personne physique souhaitant procéder à une commande via le site Internet www.ivap.fr dénommée ci-après « le client ».

Il est entendu que le client est une personne physique agissant en son nom à des fins privées et non à des fins entrant dans le cadre d'une activité commerciale, artisanale, libérale ou industrielle.

Les présentes conditions de vente visent à définir les conditions applicables à tout achat effectué sur le site Internet www.ivap.fr. Toutes commandes passées via le présent site impliquent une acceptation sans réserve par le client des présentes conditions de vente.

Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

Caractéristiques des produits

Les produits sont ceux qui figurent sur le site Internet www.ivap.fr. Ces produits sont fournis dans la limite des stocks disponibles. Les photographies des produits présents sur le site d'IVAP ne sont pas contractuelles.

Tarifs

Les prix figurant dans le catalogue sont des prix TTC en euros. IVAP se réserve le droit de modifier les prix de ses produits à tout moment, néanmoins le prix figurant sur le site Internet www.ivap.fr le jour de la commande sera le seul applicable au client.

Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de livraison.

Validation de commande

Conformément à la loi du 13 mars 2000 portant sur la validité de la signature électronique, toute commande du client entraîne l'acceptation des présentes conditions de vente. Le client atteste avoir l'autorisation légale de conclure le présent contrat. Par ailleurs le client atteste être majeur et en accord avec la législation de son pays.

Satisfait ou remboursé

Conformément aux dispositions des Articles L 121-20 et L 121-20-1 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la livraison de la commande.

Si le client désire utiliser son droit de rétractation, il devra impérativement en faire part au service clients par courrier électronique et ce dans le délai de 14 jours, avant tout envoi de marchandises.

Dans ce cas, les produits devront être retournés complets (notice d'utilisation, accessoires,...) dans leur emballage d'origine. Ils devront être dans un état parfait de revente, ils ne devront en aucun cas avoir été abîmés ou salis par le client. Pour des questions d'hygiène et de sécurité, tous les produits scellés (ex : cartouches, e-liquides), ainsi que les produits à usage buccal (clearomiseurs, drip tip, ...) qui auront été ouverts et/ou utilisés ne pourront être remboursés. Les frais de transport resteront à la charge du client.

Conditions de règlement et Modalités de paiement

Toute commande passée, par le client, via le site internet [ivap.fr](http://www.ivap.fr) ne sera expédiée qu'après le règlement et l'encaissement complet de la facture associée.

En tout état de cause, il ne sera octroyé aucun délai de paiement, ni escompte au client.

Il est convenu qu'en cas de règlement par chèque, IVAP se réserve le droit d'attendre un délai raisonnable d'une semaine après encaissement du chèque pour expédier la marchandise au client. Ceci afin d'avoir le temps de contrôler la solvabilité du chèque.

Le client dispose de 4 moyens de paiement afin de régler les commandes établies via le site d'IVAP :

- Par carte bancaire via le serveur sécurisé de la banque CIC.
- Par virement bancaire.
- Par chèque à l'ordre de Click Boulevard SAS envoyé à IVAP - Rue des Lotus, Centre commercial la Jonquièrre - 13270 - Fos sur mer - France

Concernant les paiements CB, du fait de l'utilisation du serveur sécurisé de la banque CIC, aucune information bancaire du client ne sera connue d'IVAP.

Livraisons

Les livraisons sont faites à l'adresse indiquée dans le bon de commande. IVAP ne pourra être tenu pour responsable si le client saisissait une adresse erronée qui obligerait le transporteur à retourner le colis à l'entrepôt d'IVAP. Dans ce cas le client devra s'acquitter des frais engendrés par la réexpédition du colis. Tout colis déclaré livré ou distribué par le transporteur ne pourra être remboursé ou réexpédié au motif de non réception. IVAP s'engage à entreprendre les démarches adéquates envers le transporteur temps que le colis n'aura pas le statut livré ou distribué.

En cas de dommage pendant le transport, la protestation motivée doit être formulée auprès du transporteur dans un délai de trois jours à compter de la livraison. Les délais de livraison ne

sont donnés qu'à titre indicatif : si ceux-ci dépassent trente jours à compter de la commande, le contrat de vente pourra être résilié et le client remboursé.

Le client doit s'assurer, dès réception, de la conformité de la livraison, du bon nombre de produits livrés ainsi que du bon fonctionnement de ces derniers. Dans le cas d'une livraison non conforme le client doit avertir IVAP le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison. Passé ce délai ces vérifications à la charge du client seront considérées comme effectuées et la livraison conforme.

Factures dématérialisées

Conformément à l'article 289 bis du Code général des impôts, le Client accepte sans réserve de recevoir ses factures de manière dématérialisées par voie électronique. En conséquence, le Client déclare expressément renoncer définitivement à recevoir ses factures au format papier.

Garantie et Service après-vente

Tous les produits fournis par IVAP bénéficient des garanties légales prévues par les articles L. 211-4 et suivants du Code de la consommation et 1641 et suivants du Code civil.

Garantie légale de conformité

La garantie légale de conformité ne peut s'appliquer en cas de dommage provenant d'une cause externe au produit. Par exemple la garantie légale de conformité ne peut s'appliquer pour des produits abîmés, des produits cassés, des appareils ayant subi un choc, des produits ayant subi une surcharge électrique due à la foudre ou à l'utilisation d'un chargeur non conforme, une utilisation non conforme aux spécifications du constructeur, etc... (liste non exhaustive).

En outre la garantie légale de conformité ne peut s'appliquer si celle-ci n'est pas compatible avec la nature du produit. Par exemple les produits considérés comme « consommables » et/ou ayant une durée de vie limitée (batteries, atomiseurs, clearomiseurs, cartomiseurs, résistances, etc...) ne peuvent prétendre à la garantie légale de conformité.

La garantie de conformité ne peut couvrir l'usure normale d'un produit.

Garantie commerciale

Certains produits bénéficient d'une garantie commerciale dont la durée est signalée sur la fiche produit des appareils concernés. Cette garantie ne peut couvrir une détérioration du produit par le client (exemple : produit abîmé, filetage foiré, ayant subi un choc, ..). Elle ne peut être utilisée pour un dysfonctionnement suite à une mauvaise utilisation du client (exemple : utilisation de chargeur non compatible, utilisation d'accessoires non conformes, non-respect des instructions d'utilisation, etc...)

Utilisation des garanties

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer dans un délai de quatorze jours à compter de la date de livraison. Pour ce faire le client doit envoyer sa demande directement sur la page contact du site internet. Le client devra être connecté avec ses identifiants et sélectionner la commande et le(s) produit(s) concernés par sa

demande directement sur le formulaire de contact disponible sur le site.

Après validation par le service client de la prise en charge de la garantie, Le client devra retourner le(s) produit(s) concerné(s) à IVAP en Lettre Suivie pré affranchie disponible dans les bureaux de Poste. Les retours devront être soigneusement emballé(s) et calé(s) pour éviter toutes dégradations des produits lors du transport. Le client devra joindre la facture d'achat du produit, la facture d'achat de la Lettre Suivie et également un courrier détaillant brièvement le problème.

Les frais de retours seront supportés par IVAP et remboursés, sur la base du tarif d'une Lettre Suivie pré affranchie, en bon d'achat valable 3 mois. Aucun remboursement des frais d'expédition ne pourra avoir lieu si le produit se trouve ne pas être défectueux, en cas de retour abusif, ou si la cause de la panne provient d'une mauvaise utilisation ou d'un mauvais entretien du client.

Après vérification par IVAP de la conformité de la demande de garantie, le produit sera réparé ou échangé. Si le produit et la cause de la panne entre dans le champ d'application des garanties mais que le produit ne peut être réparé ou échangé par un produit identique ou équivalent, ce dernier sera remboursé sous forme d'avoir ou de remboursement.

Si le produit s'avère ne pas être défectueux, ou si la cause de la panne provient d'une mauvaise utilisation ou d'un mauvais entretien du client, IVAP se réserve le droit de demander le paiement au client des frais de réexpédition.

Produits consommables

Les produits consommables ne peuvent être garantis qu'à la livraison. Le client doit s'assurer du bon fonctionnement du produit dès réception. Dans le cas d'un produit consommable défectueux le client doit avertir IVAP le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison. Ci-dessous la liste non exhaustive des produits consommables :

- Les flacons d'e-liquides et recharges prêtes à l'emploi quelle que soit leur marque, forme, présentation, spécificité ou contenance.
- Les résistances et cartomiseurs quelle que soit leur marque, forme, présentation ou spécificité.
- Les bobines de Kanthal, coton cardé, fibre de silice, joints quelle que soit leur marque, forme, présentation ou spécificité.
- Les atomiseurs, clearomiseurs, à résistance non démontable et/ou équipé de réservoir en PET (plastique) , quelle que soit leur marque, forme, présentation ou spécificité

Durée de vie des produits

Certains produits disposent d'une durée de vie limitée comme par exemple les accumulateurs, les batteries. Les produits ayant une durée de vie limitée ne pourront pas être pris en charge en garantie au-delà de leur durée de vie normale. Ci-dessous la liste non exhaustive des produits ayant une durée de vie limitée :

- Les accumulateurs et batteries, quelle que soit leur marque, forme, présentation ou spécificité, sauf mention spéciale sur la fiche produit, ont une durée de vie de 150 cycles de rechargement. IVAP vous garantit

que ces produits auront au minimum 50% de leur capacité au bout de 3 mois en utilisation normale.

- Les chargeurs et adaptateurs électriques, quelle que soit leur forme, présentation ou spécificité, sauf mention spéciale sur la fiche produit, ont une durée de vie de 300 cycles de charges. IVAP vous garantit que ces produits seront au minimum fonctionnels pendant 6 mois en utilisation normale.
- Les Mods électroniques, quelle que soit leur marque, forme, présentation ou spécificité, sauf mention spéciale sur la fiche produit, sont garantis fonctionnels pendant 6 mois en utilisation normale.
- Les atomiseurs, clearomiseurs, équipé de réservoir en Pyrex®, quelle que soit leur marque, forme, présentation ou spécificité, sauf mention spéciale sur la fiche produit, ont une durée de vie de 6 mois en utilisation normale.

Utilisation des produits

L'utilisation des produits commercialisés par IVAP est sous l'entière responsabilité du client. IVAP ne peut être tenu pour responsable de défauts et/ou panne suite au non-respect par le client des conseils et instructions d'utilisation des produits.

Préconisations particulières concernant les batteries et accumulateurs

- Les batteries et accumulateurs ne doivent pas être stockés déchargés ou chargés à 100% pendant plus de 3 jours.
- Les accumulateurs ne doivent pas être laissés dans les Mods s'ils ne sont pas utilisés.
- Les batteries et accumulateurs doivent être conservés à température ambiante (20 – 25°C) à 50 – 60 % de charge.
- Les batteries et accumulateurs ne doivent pas être exposés à des températures trop basses ou trop hautes (sport d'hiver, soleil, tableau de bord d'un véhicule, ...)
- Les contact et filetage des batteries et accumulateurs doivent être nettoyés régulièrement pour éviter tout dépôt et/ou infiltration de liquides. Nettoyer à l'aide d'un essuie tout, d'un coton tige et d'alcool ménager en petite quantité.
- Les batteries et accumulateurs ne doivent pas être positionnés dans leur chargeur avant la mise sous tension de ce dernier.
- Les batteries et accumulateurs ne doivent pas subir de chocs.
- Les batteries et accumulateurs doivent être retirés de leur chargeur dès la fin de la charge complète. Ils ne doivent pas être surchargés.

Préconisations particulières concernant les chargeurs et adaptateurs secteur

- Les chargeurs et adaptateurs ne doivent en aucun cas être sous tension sans surveillance.
- Les chargeurs et adaptateurs ne doivent pas être utilisés si ces derniers ont subi un choc, présentent un défaut (fil dénudé, traces de brûlures, odeurs de brûlé...)

Responsabilité

Le client est expressément informé qu'IVAP, conformément à la loi n°98-389 du 19 mai 1998, n'est pas considéré comme le producteur des produits qu'il commercialise, hormis ceux disposant du logo IVAP®. En conséquence, les dommages créés à une personne ou un bien résultant d'un défaut d'un produit,

sont sous l'entière responsabilité du producteur et non d'IVAP. Il convient ainsi au client de demander la réparation du dommage directement auprès du producteur (fabricant), sur la base des informations figurant sur l'emballage du produit.

A ce jour, aucune étude scientifique ne peut affirmer l'innocuité de l'utilisation de cigarette électronique et de l'inhalation de vapeur aromatisé de propylène glycol et de glycérine végétale dont sont constitués les e-liquides. Par conséquent le client reconnaît avoir été informé sur le doute d'innocuité, et reconnaît utiliser les produits commercialisés par IVAP sous sa pleine et entière responsabilité. IVAP ne pourra donc être tenu pour responsable d'un quelconque problème sanitaire ou de santé, actuel ou à venir, rencontré par le client.

Réserve de propriété

Le transfert de propriété des produits livrés ne sera effectif qu'au paiement intégral du prix de la marchandise livrée et des frais de transport.

En tout état de cause la marchandise livrée restera l'entière propriété d'IVAP tant que le client n'aura pas effectué le règlement complet de la facture concernée par la livraison des produits.

Droit applicable

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige entre les deux parties, les tribunaux compétents seront ceux de Salon de Provence, Tribunaux du siège social d'IVAP.